

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

Le 15 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DEVE 161 Lancement et signature d'un appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de substrats, terreaux, terre et mulch pour le centre de production horticole et les différents espaces verts de la Ville de Paris.

M^{me} Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'approuver le principe et les modalités de réalisation de l'appel d'offres ouvert pour la fourniture de substrats, terreaux, terre et mulch pour le centre de production horticole et les différents espaces verts de la Ville de Paris et lui demande l'autorisation de signer le marché de fournitures correspondants ;

Sur le rapport présenté par Madame Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités de réalisation de l'appel d'offres ouvert pour la fourniture de substrats, terreaux, terre et mulch pour le centre de production horticole et les différents espaces verts de la Ville de Paris.

Article 2 : Les fournitures correspondantes feront l'objet de marchés sur appel d'offres ouvert, en quatre lots séparés, sans variante, conformément aux articles 10, 33, 40, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics.

Article 3 : Sont approuvés le règlement particulier de consultation, les actes d'engagement et le cahier des clauses administratives particulières dont les textes sont joints à la présente délibération, relatifs aux modalités d'attribution desdits marchés.

Article 4 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à lancer les marchés correspondants et à les signer selon les montants suivants :

Lot n°1 : Fourniture de substrats horticoles principalement en vrac pour la production de plantes à massif estivales, bisannuelles, potées fleuries et plantes vertes pour le Centre de Production Horticole de la Ville de Paris ;

Lot n°1 : Montant minimum 148 000 euros HT, montant maximum 371 000 euros HT ;

Lot n°2 : Fourniture de substrats pépinière principalement en vrac pour la production d'arbustes en conteneur et de chrysanthèmes pour le Centre de Production Horticole de la Ville de Paris ;

Lot n°2 : Montant minimum 152 000 euros HT, montant maximum 379 000 euros HT ;

Lot n°3 : Fourniture de terre végétale en vrac pour l'entretien de la pépinière du Centre de Production Horticole de la Ville de Paris et pour les jardins parisiens ;

Lot n°3 : Montant minimum 101 000 euros HT, montant maximum 253 000 euros HT ;

Lot n°4 : Fourniture de mulch (paillettes de lin, écorces de pin), tourbe et terreaux en sacs et en vrac pour les jardins parisiens ;

Lot n°4 : Montant minimum 212 000 euros HT, montant maximum 530 000 euros HT.

Article 5 : Conformément aux articles 35-I-1°, 35.II.3°, 59.III, 65 et 66 du Code des marchés publics, dans le cas où le marché n'a fait l'objet d'aucune offre, ou si les offres sont irrecevables, inacceptables ou inappropriées au sens de l'article 53 du code, et dans l'hypothèse où la commission d'appel d'offres déciderait qu'il soit procédé à un marché négocié, Monsieur le Maire de Paris est autorisé à lancer la procédure par voie de marché négocié ainsi qu'à signer les marchés correspondants avec les entreprises qui seront retenues par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris.

Article 6 : La dépense correspondante sera imputée, sous réserve de décision de financement, sur les crédits inscrits au chapitre 011, natures 6068 et 6233, rubriques 22, 026, 822 et 823 du budget de fonctionnement de l'année 2014 et suivantes de la Ville de Paris et au chapitre 21, nature 2121, rubriques 22, 026, 822 et 823, missions 23 000-99, 61 000-99 et 90 002-99, activités 010, 020, 022, 030, 040, 050, 060, 070 et 130 du budget d'investissement de l'année 2014 et suivantes de la Ville de Paris.